



ME CHEVALLIER
NOTAIRE
MONTREVEL
(AIN)



En présence de
Chevallier, notaire à Montrevel (Ain), soussigné,
Ce jourd'hui huit février mil huit cent septante-
quatre,

A Comparu :
Léonard Martin, maître maçon, demeurant au dit
Montrevel ;

Lequel a constitué pour son mandataire spécial,
M^r François Martin, son frère, cultivateur,
demeurant à la Guira, Commune de Pommeroy
(Creuse),

Lequel il donne Pouvoir de, pour lui et en
son nom,

1^o Accepter la donation entre vifs que le proposant
de faire à ses enfants Mad^e Marie Buchenaud,
femme de M^r Gabriel Martin, mine du Constituant,
propriétaire cultivateur, demeurant à Soumieu,
Commune de La Boizière (Creuse), de la rue
propriété de meubles et de immeubles qu'elle possède,
ces immeubles situés au territoire dudit Village de
Soumieu ; Obliger le Constituant à l'exécution des
charges, clauses et conditions qui seront imposées
par la donataire ;

2^o Céder et transporter, à titre aléatoire et sans
garantie, aux prix, clauses et conditions et

Charges que le mandataire jugera convenables, tous
les biens et droits procédant de la Donation
entre-vifs consentie par la dame veuve Martin,
et tous ceux dépendant de la succession de M.
Gabriel Martin; fixer l'époque du paiement de
prix, le recevoir en principal et intérêts, et
donner quittance.

Tous effets ci-dessus, passer et signer tous
actes, être domicile et généralement faire ce qui
sera utile et nécessaire.

Don Acte.

Fait et rédigé sur modèle présenté et rendu
à Montrevel, en l'étude,

En présence de M. Pierre-Marie Bouc. dit
Biche, marchand, et Laurent Toray, limonadier,
tous deux demeurant au dit Montrevel, témoins
requis.

Lequel fait, le Comparant a signé avec les
témoins et le Notaire.

Signé à la minute: Martin, Bouc. dit
Biche, Toray et A. Chevallier, notaire.

Suit cette mention:

" Enregistré à Montrevel, le neuf février
" 1874, fol. 200, n° 1; reçu trois francs,
" décime, soit quinze centimes.

Signé: Girard

Expedition collationnée.

A. Chevallier
Notaire



Vu par Nous, Juge au puits du
canton de Montrevel, pour légalisation
de la signature de M^e Chevallier,
notaire à Montrevel.

Montrevel le 9 février 1874.



W. G. L.